

Observation reçue par mail le 19/06/2022

Bonjour,

Merci d'ajouter ce mail à l'enquête publique concernant la modification n°9 du PLU de Biot.

Certes Il faut un certain pourcentage de logements sociaux dans la commune de Biot.

Qui dit logement dit mixité de population qui est tout à fait normal.

Ce qui est anormal c'est de changer le PLU afin de construire des logements à étages (immeuble dans un quartier résidentiel) ce qui est anormal, c'est d'augmenter et de concentrer ces logements sociaux dans un seul chemin, qui amène obligatoirement à un changement de population, qui en grande concentration déséquilibre l'environnement et dégrade le cadre de vie.

Il est vrai que les habitants du chemin des Soullières ont choisi d'habiter dans ce chemin pour son caractère résidentiel, calme et verdoyant.

Depuis quelques années, ils y a eu déjà de nombreux lotissements sociaux qui ont amené un fort trafic routier sur ce chemin étroit sans trottoir fréquenté par beaucoup d'enfants. Il y a déjà eu un accident d'enfant renversé heureusement sans gravité.

Certes il reste cependant des terrains à construire .. mais il faut construire dans l'harmonie en respectant la sécurité, l'environnement, la liberté et les propriétés des habitants des Soullières. Des logements sociaux à taille modérée.

ET SURTOUT avant d'envisager quoi que ce soit, **SECURISER LE CHEMIN**, mettre de **VRAIS TROTTOIRS** et non un simple marquage au sol, pour donner illusion que quelque chose à été fait et se donner bonne conscience.

Mme Gandin